



Comprendre le monde,  
construire l'avenir\*

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### COLLEGE : BIATOSS

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	<b>3</b>
Nombre total d'inscrits :	2821
Nombre total de votants :	889
Nombre total de bulletins nuls :	20
Nombre total de suffrages exprimés :	869

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
<b>SNPTES U N S A Education</b>	422
<b>A&amp;I - UNSA</b>	235
<b>CGT</b>	212

Considérant que le quotient électoral est de :  $869 / 3 = 289.66$

Il convient d'attribuer :

- 1 siège à la liste « SNPTES U N S A E d u c a t i o n »
- 1 siège à la liste « A&I - UNSA
- 1 siège à la liste « CGT »

**DECIDE**

**Article 1er** : sont proclamés élus :

**BOCHEREL Jean-Michel**  
**FERNANDEZ Moïse**  
**EYRIGNOUX Lydie**

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012



PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY Cedex

Professeur GUY COUARAZE